

Le corps humain comme instrument de mesure des animaux marins

Jay Maclean

Consultant, Banque asiatique de développement. Courriel: jaymaclean2007@gmail.com

Tous les animaux marins – bivalves, crabes, poissons, holothuries, crevettes et tortues – doivent atteindre une certaine taille, variable selon les espèces, avant de pouvoir se reproduire. Leur capture ne doit donc intervenir qu'une fois la taille de reproduction atteinte, lorsque les animaux ont eu l'occasion de frayer au moins une fois. Le prélèvement d'individus plus jeunes aurait pour conséquence de réduire le nombre de géniteurs au sein de la génération suivante, jusqu'à disparition complète de ces derniers. L'on sait par ailleurs que, chez les espèces de poissons de grande taille, notamment chez certains mérous, perroquets et carangues, ce sont les plus gros spécimens qui produisent le plus grand nombre d'œufs; à ce titre, eux aussi méritent d'être protégés.

Les marchés et autres lieux publics où les agents des services des pêches laissent instructions et affiches précisant les tailles minimales et maximales de capture sont souvent bien éloignés des plages ou des bateaux à partir desquels la pêche est pratiquée et, à l'exception des tortues, les spécimens capturés qui parviennent jusqu'aux étals des marchés sont souvent déjà morts.

La plupart des pêcheurs du Pacifique écoulent leurs prises sur les marchés ou les destinent à leur propre consommation, et la croissance démographique impose plus que jamais de faire respecter les règles applicables à la taille des poissons capturés pour éviter un appauvrissement de la ressource. Les contrevenants écoupent parfois de lourdes sanctions. Mais comment se souvenir de toutes les tailles de capture réglementaires, lorsque l'on pratique la pêche loin des marchés? Voici quelques suggestions, agrémentées de diagrammes explicatifs.

Servez-vous de vos doigts

La longueur du majeur varie entre 80 et 90 mm. Dans certaines régions, 80 mm équivaut à la taille minimale autorisée du poisson-cochon et de la langouste (mesurée au niveau de la tête), et à la largeur minimale réglementaire de la coquille de troca et de la carapace du crabe de cocotier.

Servez-vous de vos mains

Mesurez la longueur de votre main. En général, une main adulte mesure entre 180 et 200 mm de long. Dans certaines régions, la longueur minimale de capture de nombreux poissons de récif et du bénéitier se situe précisément entre 180 et 200 mm. Pour vous assurer que vos prises sont réglementaires, rejetez tous les individus de taille égale ou inférieure à celle de votre main.

Vous pouvez aussi vous servir de la longueur de la paume de votre main et de la première phalange de votre majeur. L'ensemble mesure généralement 130 à 140 mm, soit la

largeur minimale recommandée dans plusieurs pays pour la carapace du crabe de palétuvier.

Quant aux espèces de poissons de grande taille, leur longueur minimale de capture se situe parfois entre 300 et 400 mm, soit un peu plus d'une et demie à deux fois la taille d'une main. La limite supérieure de capture varie entre 400 et 600 mm, soit deux ou trois fois la longueur de la main, pour une main de 200 mm de long.

Servez-vous de vos pieds

Mesurez votre pied à partir du point situé à l'arrière de la cheville. Il devrait faire environ 250 mm de long. Dans certaines régions, cette longueur équivaut à la limite réglementaire de capture de certaines espèces d'empereurs ou de lutjans.

Servez-vous de vos bras et de vos jambes

Dans les régions où la pêche à la tortue imbriquée reste autorisée, la taille minimale de capture est souvent fixée à 700 mm, soit environ la longueur d'un bras mesurée à partir du sommet de l'épaule. La limite applicable à la tortue verte est de 850 mm, la longueur moyenne de l'intérieur de la jambe.

Servez-vous de votre bateau

Le plat-bord d'une pirogue entaillé de quelques encoches peut suffire à mesurer l'essentiel des espèces pêchées. De petites marques réalisées à la peinture ou au marqueur indélébile peuvent remplir la même fonction si le bateau est en aluminium.

Servez-vous de votre tête

En cas d'hésitation concernant une espèce moins courante, comparez-la avec une espèce plus commune dont vous connaissez les longueurs minimale et maximale de capture; ne concluez pas à l'absence de fourchette de taille réglementaire au prétexte qu'elle ne figure pas sur les affiches placardées au marché.

Servez-vous de vos yeux

Si la mémorisation et le respect des limites de taille constituent des exercices fastidieux, rappelons que nul n'est censé ignorer la loi. Pour mémoriser les tailles correspondant à chaque poisson, vous pouvez utiliser un moyen mnémotechnique: réalisez un simple croquis du corps humain sur une feuille de format A4, puis inscrivez en regard de chaque partie du corps utilisée comme repère le nom des animaux marins dont la taille minimale (et maximale) de capture correspond à la mesure représentée.

Servez-vous de votre bouche

Une rime/chanson associant une partie du corps à une espèce de poisson peut elle aussi servir d'aide-mémoire.

Un exemple simple, en langue française, pourrait être: *Un troca plus long qu'un doigt, pas d'ennui avec la loi.* Vous pourriez également composer, dans votre propre langue, une chanson qui reprenne toutes les règles élémentaires (et l'accompagner d'une danse?). Pourquoi ne pas organiser ensuite un concours de la meilleure chanson ?

S'agissant du degré d'approximation à retenir dans ces divers aide-mémoire, précisons enfin que les agents des pêches ne sont pas tenus d'utiliser *au millimètre près* les valeurs minimales recommandées ou prescrites par les experts, pour autant que l'approximation retenue soit prudente. En d'autres termes, la limite minimale pourra être supérieure mais non inférieure à la longueur des poissons en âge de frayer. Quoi

qu'il en soit, cette longueur n'est pas d'une précision millimétrique mais se situe dans une fourchette variable au sein des populations de poissons et d'une population à l'autre. Concrètement, et afin de réduire au minimum le nombre de valeurs à retenir pour en faciliter la mémorisation, les poissons dont la longueur minimale autorisée se situe entre 180 et 200 mm pourront être regroupés sous la catégorie « 200 mm », et ainsi de suite pour les autres espèces.

Toutes ces informations tiennent sur une page de format A4. Des précisions supplémentaires concernant les tailles peuvent être ajoutées au verso. Un simple photocopieur permettra de reproduire le document en de nombreux exemplaires et d'en assurer une large diffusion à faible coût. L'illustration proposée dans le présent article peut être imprimée, photocopiée et distribuée. Plastifiées, ces fiches offriront une résistance suffisante pour être fixées sur un mur ou conservées dans un bateau.

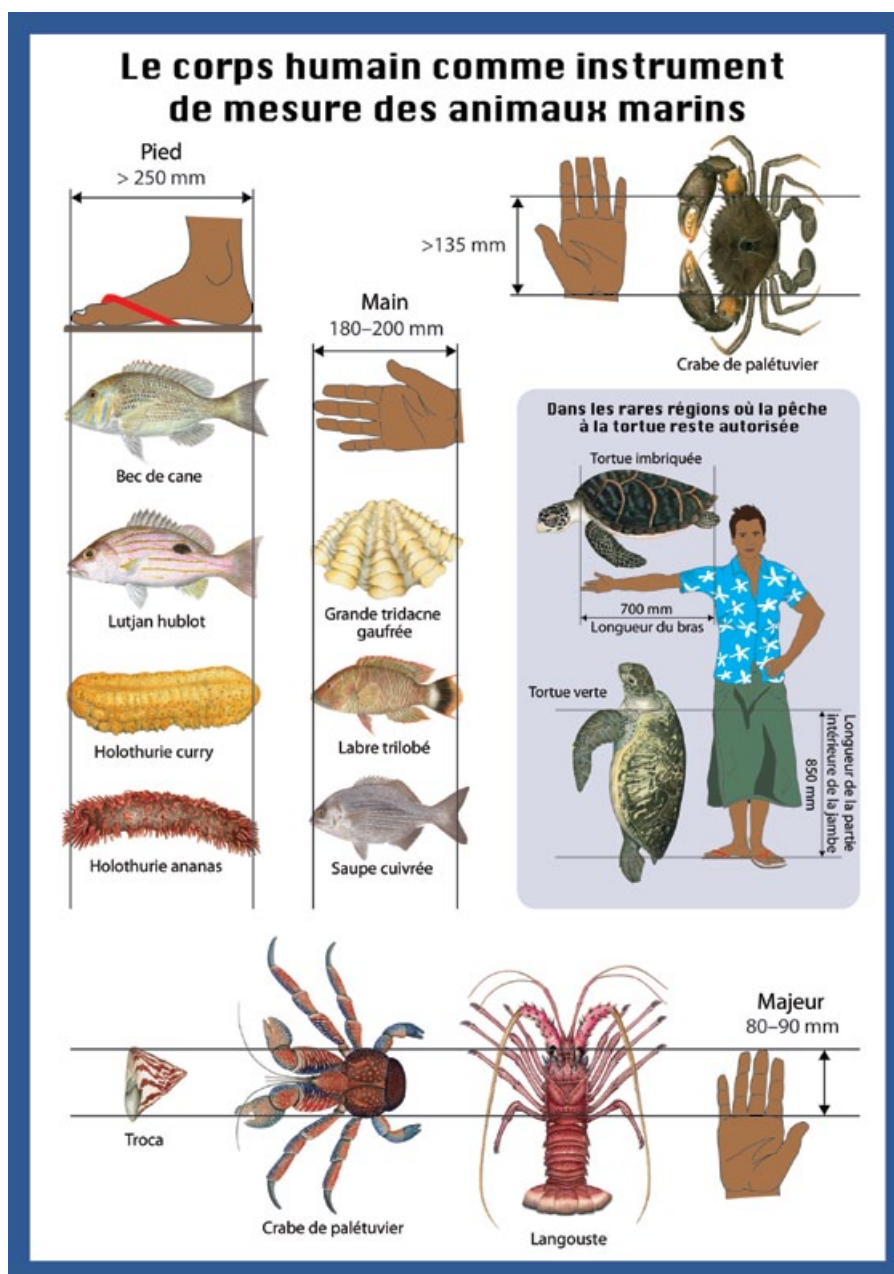


Illustration:
Boris Colas, CPS